



Associé à 50/50 d'une sarl puis je porter plainte au pénal

Par **philbia**, le **06/03/2011** à **11:43**

Bonjour,

je suis associé à 50/50 d'une SARL mais je ne suis pas le gérant.

Que faire lorsque le gérant a validé sans ma présence une assemblée générale extraordinaire et c'est arrangé pour obtenir la mention "cette résolution est adoptée à l'unanimité" à toutes les propositions afin de procéder à une augmentation de capital et de m'éjecter en spoliant mes parts.

que risque le gérant ? puis je porter plainte au pénal ?
merci.

Par **edith1034**, le **06/03/2011** à **12:20**

bonjour,

il faut d'abord casser cette décision d'assemblée générale de SARL devant le tribunal de commerce

preuve étant rapportée, s'il y a intention frauduleuse du gérant vous pourrez poursuivre au pénal pour faux et usage

pour tout savoir sur la sarl

